

Si vous êtes content de votre Tailleur Gardez-le Si non voyez J. CARETTE 87, r. de Lannoy Roubaix

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Belgique... 3 mois, 12.00; 6 mois, 23.00; 1 an, 50.00 France et Belgique... 3 mois, 14.00; 6 mois, 27.00; 1 an, 63.00 Union postale... 3 mois, 22.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 82.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot, Téléph. 57. Chèques postaux 87 114.

Le Cabinet DENTISTE E. REY de l'Université de Paris à transférer son cabinet 45, rue de Lannoy ROUBAIX Installations modernes

BILLET PARISIEN Les leçons d'une séance tumultueuse

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL) PARIS, 15 JANVIER (Midi). La reprise des débats parlementaires a été marquée par une bagarre qui augure bien de la session de 1925. Nos lecteurs lisent, d'autre part, le compte-rendu de cette tumultueuse séance qu'avait ouverte M. Painlevé par le discours d'usage. Le président de la Chambre serait probablement bien surpris — car il y a lieu de le tenir pour un homme de bon sens — si on l'accusait d'avoir une part de responsabilité dans les scènes de désordre qui se sont déroulées dans les tribunes, et cependant le discours qu'il a prononcé est bien de nature à jeter le trouble et l'incertitude dans les esprits. Il a parlé moins en président de l'Assemblée qu'en partisan passionné; bref, on a trop senti que le scrutin public de la veille avait fait de lui le prisonnier du Cartel. Ainsi, les incriminations de ce mode de votation n'ont pas tardé à se manifester. La Chambre, en faisant de l'élection de son président un vote politique, diminue par là même le prestige d'une fonction qui est souhaitable de voir s'exercer au-dessus des partis. C'est donc au moment où la Chambre aurait eu tant besoin, dans son propre intérêt et pour la bonne marche des travaux parlementaires, d'un surcroît d'autorité, que ses amis ont fait adopter une mesure qui ruine définitivement le peu qui lui en restait. Il était dans la logique des choses que M. Painlevé, élu du Cartel et président du Cartel des gauches plutôt que de la Chambre des députés, conforté dans son discours cette coalition politique avec l'Assemblée tout entière. La minorité ne pouvait qu'être désagréablement frappée de cette partialité, confirmée et aggravée par l'incident qui a été cause du tumulte. Si cela continue, le Parlement nous promet pour 1925 de folles séances!

Le règlement des dettes interalliées

UNE RÉPONSE DE M. CHURCHILL A M. CLEMENTEL Paris, 15 janvier. — On croit savoir que M. Clementel, ministre des Finances, a reçu de M. Winston Churchill, chancelier de l'Échiquier, une lettre en réponse à celle qu'il lui avait remise au cours de la conférence financière au sujet du règlement des dettes interalliées. Le cabinet britannique renouvelle officiellement la proposition contenue dans la note Balfour, suivant laquelle l'Angleterre ne réclamerait que le montant des sommes qu'elle doit verser à l'Amérique, soit 14 milliards 200 millions de marks-or, dont la plus grande partie serait couverte par le pourcentage revenant à l'Angleterre sur les annuités Dawes, la France devant seulement payer le reliquat. Une négociation devra, d'ailleurs, s'engager sur les modalités de paiement entre les deux gouvernements dans le même esprit de camaraderie, qui les unissait pendant la guerre.

Une réunion au Sénat du Groupe interparlementaire des pays dévastés

LES DOULEANCES DES SINISTRÉS Paris, 15 janvier. — Le groupe interparlementaire des départements dévastés s'est réuni au Sénat ce matin, sous la présidence de M. Hayez. Le président a rendu compte de la dernière démarche qu'il a faite auprès du président du Conseil pour appeler l'attention de ce dernier sur la gravité de la situation dans les régions dévastées et sur la nécessité pour le Gouvernement, de faire connaître à la conférence du 20 courant, le texte qu'il aura préparé. Le groupe a été unanime pour charger son président d'envoyer au président du Conseil, une première lettre pour réaffirmer la démarche de son bureau et une seconde pour protester contre l'introduction tardive du texte de l'article 54 dans la loi des douzièmes provisoires. Le groupe, sur la proposition de M. Léon Escoffier, décide de faire une démarche auprès du ministre des Régions libérées pour qu'il envoie sans retard, au Conseil d'État, les mémoires en réponse pour permettre à cette haute juridiction de statuer sur les pourvois intentés contre le décret Maron, par application de la loi du 2 mai 1924. M. Escoffier demande, en outre, que le Gouvernement donne sans retard, son adhésion pour que soit voté sans débat, la proposition de loi Delory, François Lefebvre, rapportée favorablement par M. Crepey et tendant à mettre à la charge de l'État le montant des réquisitions faites à la suite d'un événement de guerre.

LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE DE PARIS

M. HERRIOT ET LES DÉLÉGUÉS A LA CONFÉRENCE FINANCIÈRE PHOTOGRAPHIÉS APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD Assis au premier plan, de gauche à droite : un délégué, puis MM. Ishii (Japon), Winston Churchill (Grande-Bretagne), Theunis (Belgique), Herriot, Clementel, Kellog (Etats-Unis), de Stefani (Italie) et Myron T. Herrick, qui représentent à la Conférence le gouvernement des Etats-Unis.

A l'Académie Française M. JONNART EST REÇU PAR Mgr BAUDRILLART

Les discours. — Les incidents Paris, 15 janvier. — M. Charles Jonnart, ancien ambassadeur de France auprès du Vatican, ayant été élu par l'Académie Française à la place laissée vacante par la mort de M. Paul Deschanel, y est venu prendre séance jeudi après-midi. L'arrivée de M. Jonnart à l'Institut n'a pas provoqué les incidents qu'on redoutait. Un service d'ordre important avait d'ailleurs été organisé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du palais Mazarin. A 1 h. 30 précises, l'Académie dans laquelle avaient pris place le nouvel académicien, en habit vert, et sa famille, stoppe dans la cour d'honneur. M. Jonnart dans son discours a retracé la carrière littéraire et politique de M. Deschanel, mettant en relief les traits caractéristiques des idées que l'ancien président de la République avait sur la politique extérieure. De ce long discours, nous extrayons le passage suivant, qui a trait à la reprise des relations avec le Vatican et à celles de la France avec l'Allemagne: Paul Deschanel est entré dans la vie politique à une heure où la France vaincue, isolée dans le monde, portait la mesure toute récente du traité de Francfort. Ecoutez-le avec quelle émotion et dans quel magnifique langage il parle toujours de l'Alsace et de la Lorraine. Il était soucieux de notre influence traditionnelle en Orient, de notre rôle séculaire dans l'Empire ottoman, de la sauvegarde de notre patrimoine intellectuel dans le monde, de nos rapports avec le Saint-Siège. Petite partisan de la représentation diplomatique de la France au Vatican, il a usé de son autorité pour hâter le rétablissement de l'ambassade que, comme lui, je jugeais nécessaire. Il n'ignorait pas que la papauté se retrouvait à la croisée de toutes les routes de l'humanité, et que dans l'avenir les forces morales exerceraient sur les événements une influence de plus en plus décisive. Mais l'idée dominante de toute sa politique extérieure, c'est, durant quarante années, ses relations avec l'Allemagne et les conditions de notre sécurité. Dès ses premiers écrits, il définissait le double objectif de la diplomatie française, il le soulignait l'entente avec l'Angleterre et l'alliance avec la Russie. En terminant, M. Jonnart rappelle la grande douleur de la vie de son prédécesseur.



M. JONNART

LES INCIDENTS Quelques incidents sont à noter: Au cours de la nuit, les statues et les bustes qui ornent la façade de l'Institut avaient été barbouillées de suie et des inscriptions au crayon noir couvraient les murs extérieurs du palais. Après un rapide nettoyage, toutes traces de cet acte de vandalisme avaient disparu. Une nuit après 2 heures, alors que M. Jonnart était en train de lire les premières pages de son discours, quelques cris de « Démission! » se sont fait entendre dans la salle. Interrompant le discours du récipiendaire, Mgr Baudrillart s'est levé alors et a pu lire les perturbateurs de sa table. Quelques instants après, une phrase du discours de M. Jonnart provoqua le cri de: « Vive la République! »



Mgr BAUDRILLART

Cette fois des protestations contre l'interrompue jaillissent de tous côtés. Debout au bureau, Mgr Baudrillart croit devoir déclarer que la République n'est pas en cause. Ce à quoi un nouvel interrupteur ajoute: « Elle le fut! » Dans le bruit, on ne peut saisir la suite, mais seulement ces mots prononcés par Mgr Baudrillart: « Respecter au moins les traditions de l'Académie! » Quelques incidents se sont produits dans la soirée, au quartier latin, après la réception de M. Jonnart à l'Académie française. Vers 17 heures notamment, devant la nouvelle Sorbonne et rue des Ecoles, des étudiants d'action française et des étudiants appartenant à des groupements républicains ont échangé quelques coups; ils ont été dispersés par la police, qui a retenu les noms d'une dizaine de perturbateurs.

UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE A LA CHAMBRE

Les interpellations sur les grèves de Douarnenez DISCOURS DE M. PAINLEVÉ

Paris, 15 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 13. Discours de M. Painlevé Après l'adoption du procès-verbal, M. Painlevé lit son discours, dont voici les principaux passages: M. Painlevé a tracé les devoirs tels qu'il les concevait, d'un président impartial: assurer à tous la liberté de la tribune et l'expression de toutes les opinions, pourvu qu'elles n'offensent ni les personnes ni les lois et il a fait appel au concours de tous pour le maintien de la dignité de la Chambre et le respect du titre de représentant du peuple. M. Painlevé a passé ensuite en revue la tâche accomplie par la Chambre pendant les sept mois écoulés depuis le début de ses travaux. Après avoir énuméré les mesures législatives qui ont été prises, il a parlé des conférences de Londres et de Genève, où « la France a montré la route aux nations qui tâtonnent à la recherche de la paix ». « Demain », poursuit le président de la Chambre, ce sont les questions économiques et financières qui absorberont le travail approfondi de vos commissions et l'effort méthodique de vos discussions. M. Painlevé a ensuite déclaré contre « ces ridicules nouvelles d'attentats à heure fixe, colportées par de mystérieux émissaires, chaque fois démenties par les faits, mais qui jettent le trouble dans les esprits pusillanimes et ébranlent à l'étranger notre crédit. » « C'est, a-t-il continué, dans l'ordre et dans la loi que la France entend poursuivre son effort de justice et de progrès social. Telle est la volonté qu'elle a signifiée le 11 mai, qu'il s'agisse de peuples voisins avec qui elle entretient des relations interrompues d'amitié, ou du vaste et lointain pays qu'elle voudrait voir rentrer dans l'activité économique de l'Occident. » « Fidèle exécutrice de la volonté du pays, la Chambre saura maintenir contre toute tentative d'où elle vienne, l'ordre et la loi. » « Mais toute cette agitation se dissipera devant la calme fermeté de la Nation, devant la vigilance des républicains et la France poursuivra sa route. » « Comme dans la mêlée décrite par le vieux poète, à l'heure où nous combattons dans la France obscure, l'aube naissante éclaira déjà les cimes. Aujourd'hui, comme dans le passé, que la France soit entre les nations la plus sage, à lever les yeux vers les sommets qu'éclairait la lumière naissante de l'espoir. » Lorsque le Président a terminé sa lecture, les membres du gouvernement et les gauches, debout, se livrèrent à une manifestation, on cria: Affichage! Affichage!

installés sur les bancs de la droite, derrière MM. Reibel et Lafarge et autres interpellateurs. Tout à l'heure, le centre et la droite protestent; MM. Barth et Grod, questeurs, interviennent avec succès et la séance est reprise à 16 h. 30. M. Painlevé fait appel au calme, affirmant qu'à nouveau que tous les interpellateurs pourront, avant la fin de la séance, faire fixer la date de leurs interpellations. M. MASSON PEUT PARLER M. Masson monte à la tribune, mais M. Reibel demande de nouveau la parole, pour un rappel au règlement. Devant les protestations unanimes des gauches, il s'insiste gas. M. Masson rappelle les circonstances dans lesquelles éclata la grève de Douarnenez; il accuse les patrons de mauvaise volonté et les rend responsables des incidents sanglants survenus le 1er janvier. Il rend hommage à l'attitude du gouvernement qui accorde une aide morale aux grévistes et une aide matérielle aux femmes et aux enfants, qui mourraient de faim. M. Masson cite des noms d'hommes politiques qui sont à la tête du groupement des briseurs de grèves, notamment MM. Leyris, Heppenhuiser, ancien conseiller municipal de Paris; Balch, ancien député, qui tous, se réclament de M. Millerand. C'est d'ailleurs lui qui le pousse! Le député du Finistère demande instamment la punition de tous les coupables. M. Herriot, député communiste de la Seine, rend à son tour hommage à la fermeté et au calme des grévistes de Douarnenez et félicite les agissements des patrons pendant la grève; il accuse le patronat et ses journaux d'avoir préparé ouvertement l'attentat du 1er janvier. M. Balaussat intervient pour rappeler qu'il a recommandé aux patrons de signer un contrat collectif du travail; il n'accepte donc pas l'accusation d'avoir toujours soutenu le patronat et le capitalisme. M. Herriot, député communiste du journal qui soutenait les patrons. (Applaudissements à gauche.) L'orateur communiste demande au Gouvernement d'aller jusqu'au bout des poursuites. M. JADE DENONCE LES EXCES DES COMMUNISTES M. Jean Jade raconte à son tour les origines de la grève et il s'attache à établir que les communistes s'emparèrent dès le début de la grève du mouvement, pour l'utiliser à leur profit. « Le parti communiste, dit-il, était le maître du mouvement de Douarnenez; c'est lui qui fit le police de la ville pendant toute la durée de la grève. » M. Renaud Jean. — Combien a-t-on perdu de bourgeois à Douarnenez? (Rires.) Les communistes protestent contre les déclarations de M. Jade. Pendant quelques minutes le bruit couvre sa voix. M. Jade maintient ses déclarations et reproche au Gouvernement d'avoir abandonné le police de Douarnenez aux organisations communistes. Il affirme notamment qu'on ne pouvait circuler dans les rues sans un laissez-passer signé de Mme Cecile Collard. (Excitements ironiques à gauche.) M. Jardy, continuant l'exposé des faits: A la fin du mois de décembre, dit-il, la situation était sans issue; c'est alors que mes amis démocrates et moi, avons décidé d'adresser aux grévistes, un appel pour lequel M. Herriot et nous a mis en cause et que je veux livrer à la Chambre. Les communistes interrompent violemment l'orateur. M. Jardy lit ensuite le texte de l'affiche qu'il signa avec plusieurs de ses amis, et dans laquelle il reprochait aux patrons de Douarnenez leur attitude intrinsèque. De nouveaux incidents surviennent entre M. Goude, qui veut interrompre, et MM. Jardy et Balaussat qui ne veulent pas le laisser parler. M. Jardy en arrive enfin aux incidents sanglants de la nuit du 1er janvier. L'orateur demande au Gouvernement de renvoyer complètement la Chambre sur les coupables qui ont envoyé à Douarnenez les auteurs de la bagarre. Nous avons le droit, dit-il, de savoir qui a envoyé les gens qui ont tiré les coups de revolver, qui les a recrutés, qui les a payés. M. Jardy recommence avec M. Cachin une longue controverse à propos de la possibilité d'une organisation professionnelle syndicale. M. Jade veut elle-même s'exprimer. Comme quelques députés réclament le renvoi à demain, le Président du Conseil intervient énergiquement. — Je prie la Chambre, dit-il, de laisser à ceux qui veulent la prendre, la responsabilité de retarder les débats essentiels. (Applaudissements à gauche.) Personne ne formulant de demande de renvoi à vendredi, le Président suspend la séance à 19 h. 25 jusqu'à 21 h. (Voir la suite à la « Dernière Heure », page 2.)

LES CHANGES Mercredi Jeudi Livre... 89.24 89.10 Dollar... 18.725 18.62 Belgique 93.45 93.375

L'ENQUÊTE sur les fonds électoraux

LE SERMENT SUR LE CRUCIFIX Un fait que M. Gaillard, président du « Syndicat de l'épicerie française » avait refusé de prêter serment, dans une addition précédente, écho devant un crucifix. M. Gaillard, qui était, cette fois, muni d'un



De gauche à droite: M. GAILLARD; M. LAURENT, avocat de M. Billiet, et M. HUBERT, député

gradieux, la posé devant M. Renaudet et a prononcé d'une voix forte la formule: « Devant Dieu et devant les hommes, je jure de parler sans haine et, sans crainte, et de dire la vérité, toute la vérité. » Puis il a fait sa déposition.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ALLEMANDE

LE CABINET LUTHER VIRTUELLEMENT FORMÉ Berlin, 15 janvier. — M. Luther s'est rendu chez le président Ebert pour lui faire connaître les résultats de ses conversations. Il s'est déclaré disposé à se charger de la constitution d'un gouvernement majoritaire dès que les partis intéressés se seraient prononcés, ce qui a eu lieu dans la matinée. La composition du nouveau ministère serait la suivante: Chancelier: M. Luther. Ministres étrangers: M. Stresemann, intérieur: M. Schuler-National. Finances: M. Baumbach, populiste. Economie publique: M. Neunans. Directeur ministériel national du travail: M. Strauss (centre). Justice: M. Schollen (centre). Reischwehr: M. Gensler. Postes: M. Stinjal, populiste bavarois. Agriculture: M. Kamin. Les journaux déclarent que le nouveau ministère sera assuré de l'appui des nationalistes, des populistes et des populistes bavarois.

ENTRE NOUS Autour d'une condamnation

Evidemment le cas était embarrassant. Ni le droit, ni le bon sens ne permettait de poursuivre, et à plus forte raison de condamner le citoyen qui, le 7 décembre, dans les rues de Roubaix, avait effilé sur le passage de M. Herriot. La très spirituelle et en même temps très juridique plaidoirie de M. Diligent, devant le Tribunal de simple police, avait fait justice surabondamment de cette sorte de présentation. D'autre part, il ne faut pas oublier que nous vivons sous le régime social-socialiste, c'est-à-dire sous un régime qui a rétabli, pour le président du Conseil et les ministres, le crime de lèse-majesté. Mettez-vous donc à la place de l'excellent magistrat chargé de recevoir les réquisitions du ministère public d'une apparence de légalité. Quel travail! Naturellement, les textes précis se sont dérobés et il a fallu demander à la jurisprudence, une bonne fois qui ne sait rien refuser, des raisons de complaisance. Grâce à des arrêtés qui n'ont qu'un rapport assez vague avec l'affaire de Roubaix, M. le juge de paix a répondu aux conclusions de la défense. Ne pouvant les démolir de front, il les a tournées. On verra plus loin, dans le texte même du jugement, que le tapage reproché aux délinquants est injurieux pour M. Herriot personnellement et qu'il a troublé la tranquillité publique. Je suis persuadé qu'en pressant un peu cette secourable jurisprudence, on lui aurait fait dire qu'il le tapage qu'il s'était produit entre onze heures et midi était un tapage nocturne. Pourquoi pas? Bref, les six heures du 7 décembre sont condamnés à des amendes variant entre 6 francs et 10 francs. M. Herriot est vengé! Drôle de temps tout de même que le nôtre, n'est-ce pas, Monsieur le juge de paix! Tout est à l'envers. Tandis que les coupables tiennent le haut du pavé, les braves gens ne se sentent plus en sécurité nulle part. Ceux qui aiment leur patrie et veulent la défendre contre ses ennemis du dedans et du dehors sont poursuivis comme des malfaiteurs, alors que les scélérats, les traîtres, les profiteurs, les débauchés, sont armés et gratifiés et jouissent de toutes les faveurs du pouvoir. On laisse entrer sur notre territoire tous les indésirables du monde entier, mais on parle d'expulser les bons Français et les bonnes Françaises coupables de vivre saine et de se dévouer jusqu'au sacrifice. On ouvre les bagues, mais on ferme les couverts. Les gens qui nous gouvernent ont sans cesse à la bouche les mots de démocratie, de liberté, de fraternité, de justice, et ils assinent en véritables dictateurs, se soucient des droits des citoyens comme de leur première veste démodée. Nous sommes des pacifistes, béatifiés à tout propos, et ils déclenchent la guerre civile et rendent possible la guerre extérieure. La liberté de la rue n'existe plus que pour les révolutionnaires ou les thuriferes de M. Herriot. Si vous êtes simplement républicain, n'allez pas essayer surtout de manifester tout haut votre opinion sur la place publique par vos sermons sirement passés à tabac et condamnés au poste.

LE TREMBLEMENT DE TERRE AURAIT FAIT 200 VICTIMES AU CAUCASE Londres, 15 janvier. — On mande de Constantinople que le tremblement de terre aurait fait environ deux cents victimes dans la région d'Arshaken.

IOFFE, MINISTRE DES SOVIETS A VIENNE Vienne, 15 janvier. — On annonce la nomination de Ioffe au poste de ministre des Soviets à Vienne; elle suscite certaines craintes.

LES INTERPELLATIONS La grève de Douarnenez

Le Président donne ensuite lecture de la liste des interpellations. Le premier groupe de ces interpellations concerne la grève de Douarnenez. — M. Camille Chauvaux. — Le Gouvernement est aux ordres de la Chambre pour la discussion immédiate. M. Painlevé reprend la parole au premier interpellateur, M. Masson. M. Lafarge demande la parole pour un rappel au règlement. M. Jardonne que le Président ne fasse pas fixer la date de la discussion des autres interpellations avant de donner la parole aux interpellateurs sur Douarnenez. M. Painlevé observe que la Chambre n'a manifesté aucune opposition à la discussion immédiate et maintient la parole au député du Finistère.

LE TUMULTE

M. Blaisot (Cavallos), se lève et veut parler. Les gauches courent sa voix. C'est le tumulte! M. Blaisot parvient, cependant, à placer quelques mots. Nous ne nous opposons pas, dit-il, à la discussion de l'interpellation relative à Douarnenez, mais nous demandons qu'on réserve les droits des autres interpellateurs. M. Painlevé répète que la discussion immédiate acceptée par le gouvernement a été décidée sans restriction. Il affirme que les droits des autres interpellateurs seront sauvegardés. (Applaudissements à gauche; nouveaux tumultes à droite et au centre). De nombreux députés, debout, crient tous à la fois: « On entend M. Paul Faure, qui crie: Ce sont ceux qui ont payé les assassins de Douarnenez qui ne veulent pas laisser parler! (Applaudissements à gauche). Les députés de gauche scandent: Assassins! Assassins! Le Président distribue des rappels à l'ordre, mais en vain. M. Masson, toujours à la tribune, ne peut se faire entendre. Les gauches manifestent une vive irritation. Pendant une demi-heure, M. Painlevé fait des efforts surhumains pour ramener le calme, mais il n'y parvient pas.

LES SOCIALISTES A L'ASSAUT DE LA DROITE

A 16 h. 10, MM. Ervard, Bedouet et Chauby, députés, socialistes, montent du droit à leurs collègues de gauche, les travées de droite, les engageant à les prendre d'assaut. Les huissiers s'efforcent de barrer cette offensive, mais de nombreux radicaux et socialistes se dirigent vers la droite et le centre. M. Ervard parvient à franchir le barrage des huissiers et s'installe victorieusement sur un banc de la droite, mais la droite ne tolère pas sa présence et des coups sont échangés. Le Président se couvre. Le Président se couvre et donne l'ordre de faire évacuer les tribunes.

LES COMMUNISTES CHANTENT L'« INTERNATIONALE »

Les communistes qui n'ont pas pris part à la bagarre, applaudissent et chantent l'Internationale. Les députés de gauche se livrent à de violentes explications avec leurs collègues de droite et du centre. M. Lantier, debout sur un banc, montre à la droite les communistes, qui paraissent ravés de ces incidents. Finalement, les questeurs interviennent et la salle se vide sans autres violences. M. Herriot et ses collègues du Cabinet s'efforcent de faire entendre à leurs amis des paroles de calme. REPRISE DE LA SÉANCE A la reprise, la salle a repris sa physionomie habituelle. UN NOUVEL INCIDENT Mais un nouvel incident surgit tout de suite. Une dizaine de députés de gauche, s'étant

AU SÉNAT L'ÉLECTION DU BUREAU

M. de Selves réélu président par 167 voix contre 116 à M. Bienvenu-Martin

Paris, 15 janvier. — La séance est ouverte à 15 heures 10. M. Méline, doyen d'âge, préside. Le scrutin est immédiatement ouvert pour l'élection du président. On sait que M. de Selves a pour concurrent M. Bienvenu-Martin, désigné par la gauche démocratique.

M. DE SELVES RÉÉLU PRÉSIDENT

Voici les résultats officiels du scrutin sur l'élection du président: Votants: 222. — Suffrages exprimés, 259. Blancs ou nuls, 3. Ont obtenu: M. de Selves... 167 voix, ELU Bienvenu-Martin... 116 voix Divers... 6 voix M. de Selves est donc élu à 51 voix de majorité; il ne l'avait été, l'an dernier, que par 17 voix. LES VICE-PRÉSIDENTS On annonce dans les couloirs les résultats suivants pour l'élection des vice-présidents: Sont élus: M. Jeanneney (Rassemblement), 258 voix; Antony Rastier (Indre), 230 voix; deux sortants, réélus: M. Hurvy (Seine),